

Document d'Orientation lié à la convention 2014/2015/2016
Février 2014

Introduction

1. Les objectifs

- 1.1. Les objectifs fixés par concertation des partenaires publics de l'Office
- 1.2. Les déclinaisons proposées par la nouvelle direction

2. Les missions

- 2.1. La priorisation établie par les partenaires
- 2.2. Une approche globale

3. Développement et axes stratégiques 2014-2016

- 3.1. La diffusion
- 3.2. L'aménagement culturel des territoires
- 3.3. L'accompagnement des équipes artistiques

4. Moyens, procédures, indicateurs

- 4.1. Répartition des dépenses
- 4.2. Equipe
- 4.3. Egalité hommes/femmes
- 4.4. Durée et suivi de la convention

Conclusion

Annexe : Budgets prévisionnels 2014/2015/2016

Introduction

L'ODIA Normandie, Office de diffusion et d'information artistique de Normandie est porteur d'un savoir-faire et d'une expertise autour des enjeux de diffusion et de structuration depuis presque 20 ans.

Une équipe engagée, un lien constant et opérationnel avec les acteurs du territoire, une veille permanente sur les évolutions du secteur, la mise en adéquation des dispositifs avec le contexte en font un outil structurant sur deux Normandie.

Depuis 1994 la mission fondatrice autour de la diffusion s'est pérennisée et renforcée avec des partenariats accrus localement, mais également en interrégional, au national et à l'international.

L'enjeu des trois années à venir pour l'Office est de consolider ces développements, d'en initier d'autres en étant attentifs à ce qu'ils soient toujours en adéquation avec les objectifs initiaux.

1. Les objectifs de l'ODIA Normandie

1.1 Les objectifs fixés par concertation des partenaires publics de l'Office

Dans le cadre du recrutement de la nouvelle direction, les partenaires institutionnels de l'Office se sont entendus sur un cadre assez précis concernant les objectifs de l'ODIA Normandie.

Sont repris ci-après ces objectifs.

« Créé en 1994 à l'initiative conjointe des partenaires publics de Haute-Normandie rejoints à compter de 1997 par les partenaires publics de Basse-Normandie Normandie, soit les deux Régions de Haute-Normandie et Basse-Normandie, les deux DRAC de Haute-Normandie et Basse-Normandie et les 5 Départements – la Seine-Maritime, l'Eure, le Calvados, la Manche et l'Orne – puis, par les Villes de Rouen (en 2011), du Havre et (2012) et de Caen (sans apport financier), l'Office de diffusion et d'information artistique de Normandie (ODIA) est un organisme professionnel au service :

- des compagnies, équipes artistiques, qui résident et développent leurs activités artistiques sur le territoire normand, dès lors que leurs activités professionnelles proposent une régularité de production ; dans les domaines du théâtre, de la danse et de toutes les formes de spectacle vivant qui s'y apparentent (marionnettes, arts de la rue, conte, formes pluridisciplinaires...). Ainsi que les équipes haut-normandes dans le champ de la musique ancienne, classique et contemporaine.
- des structures culturelles de Haute et de Basse-Normandie de création et de diffusion, professionnelles ou bénévoles, financées majoritairement par des fonds publics ;
- des collectivités territoriales.

Malgré une augmentation au cours de ces dernières années des subventions publiques des partenaires publics, un écart significatif des financements demeure entre les deux régions, ce qui a induit des différences dans la mise en œuvre des missions sur chaque territoire régional.

Par ailleurs, le spectacle vivant étant confronté à un contexte social et économique difficile, il est nécessaire que l'ODIA Normandie puisse répondre aux priorités définies par chacune des deux régions.

En appui des politiques conduites par les collectivités, l'ODIA Normandie contribue à l'amélioration de la visibilité et à la qualification de la vie artistique et culturelle des deux régions dans le domaine du spectacle vivant. Les objectifs qui doivent être poursuivis par l'ODIA Normandie visent à :

- garantir une effervescence artistique et un aménagement équilibré du territoire,
- favoriser la diffusion et le rayonnement local, départemental, régional, national, européen et international des équipes artistiques des deux régions, et participer à leur visibilité,
- accompagner la structuration des équipes et la professionnalisation des acteurs culturels.

Son champ d'intervention se décline pour ce faire selon plusieurs axes opérationnels :

- la circulation des productions artistiques de qualité réalisées par des équipes artistiques des deux régions par le versement de garanties financières ; le travail de mise en réseau ;
- l'action interrégionale ;
- la diffusion européenne et internationale ;
- la gestion d'un centre de ressources d'information et de documentation ;
- la communication ;
- l'organisation de journées professionnelles ;
- la formation ;
- l'accompagnement à l'élaboration de projets artistiques et culturels ou de politiques culturelles sur les territoires en Haute-Normandie ;
- l'action territoriale de conseil en aménagement de salles en Haute-Normandie.

L'ODIA Normandie est également un acteur majeur dans l'accompagnement des compagnies dites « émergentes », mission essentielle pour permettre un renouvellement permanent du secteur.

1.2 Les déclinaisons proposées par la nouvelle direction pour remplir ces objectifs sur la période 2014-2016

Ces grands objectifs établis par les partenaires posent le socle de l'intervention de l'Office.

A l'intérieur de ces axes, les objectifs qui seront plus particulièrement travaillés sur la période 2014-2016 sont les suivants :

- la diffusion,
- l'aménagement culturel des territoires,
- les modes d'accompagnement des équipes artistiques.

Ces 3 thèmes forgeront l'axe fort de chacune des trois années de la convention. Ils ne seront bien entendu pas exhaustifs du travail réalisé par l'Office dans ces domaines sur l'ensemble des trois années. Ils interviendront comme le fil rouge d'une réflexion pour mesurer les effets de ce qui était réalisé par l'Office jusqu'ici, les évolutions à y apporter pour être en adéquation avec le contexte et les innovations à expérimenter. La méthode employée sera d'évaluer en interne, de partager les réflexions avec nos partenaires institutionnels, de construire des hypothèses de travail avec le secteur professionnel, et que l'équipe de l'Office soit dans la proposition opérationnelle et stratégique.

La déclinaison opérationnelle de ces trois axes sur les trois années sera précisée dans la partie développement et axes stratégiques 2014-2016, les objectifs principaux pour chacun d'entre eux en sont :

1.2.1/ La diffusion

Le contexte de la diffusion s'est tendu depuis plusieurs années pour les équipes artistiques et les lieux. La diffusion est l'affaire de tous, il faut que l'ODIA Normandie puisse assurer pleinement son rôle de partenaire, d'interface entre les professionnels du secteur sur cette question, il se doit d'être incontournable sur cette problématique en ayant pour objectif :

- D'avoir une très bonne connaissance du travail artistique et de la structuration des équipes en région pour pouvoir les accompagner dans leur développement.
- De tisser des liens étroits de partenariats avec les lieux de diffusion en région : comprendre leurs problématiques pour être connectés dans les propositions de travail en commun au-delà des garanties financières.
- D'être en veille sur les réseaux nationaux et internationaux.
- De renforcer les coopérations interrégionales au bénéfice de la connaissance mutuelle des compagnies et lieux et de la circulation entre les territoires.
- D'apporter une meilleure connaissance du contexte international et européen de la diffusion pour que les équipes artistiques puissent mesurer la pertinence de leur développement sur ces axes.
- D'accompagner le secteur dans la réflexion à la notion de diffusion : co-construire des formations pour les artistes et chargés de diffusion, innover pour faciliter le rapport entre programmeurs et équipes artistiques, être en dialogue avec les programmeurs sur ce sujet.

1.2.2/ Le lien avec les territoires des deux Régions

L'un des objectifs de l'ODIA Normandie est de garantir un aménagement équilibré du territoire en matière d'offre artistique. Au regard du mode d'intervention aujourd'hui cette notion est travaillée de trois manières :

- Dans le partenariat établi avec un réseau de diffusion déjà bien identifié.
- Par le biais des garanties financières.
- Par la mission de conseil en aménagement de salle en Haute-Normandie.

Cet objectif doit être renforcé par l'Office en développant la connaissance mutuelle avec un réseau de diffusion moins identifié que celui des théâtres avec lesquels il a l'habitude de travailler.

Pour cela, il doit amplifier le travail à l'échelon départemental pour voir comment son action peut entrer en complémentarité avec les politiques développées.

L'Office doit également jouer son rôle d'information ciblée auprès des différents réseaux de diffusion.

1.2.3/ Les modes d'accompagnement des équipes artistiques

L'ODIA Normandie a un rôle fondamental à jouer au service de l'accompagnement du réseau professionnel.

Constat est fait qu'aujourd'hui une équipe artistique qui est dans une démarche de développement est une équipe qui arrive à faire cohabiter un ancrage territorial à un rayonnement de diffusion national, voire international.

Le socle d'accompagnement de l'ODIA Normandie se situe dans une double réflexion : comment apporter un accompagnement à la fois général à toutes les équipes du territoire et sur-mesure au regard du projet artistique et stratégique des équipes ?

Pour y répondre, outre le rôle essentiel de la connaissance partagée de l'équipe de l'Office concernant le maillage artistique du territoire, l'ODIA Normandie propose un certain type d'accompagnement, de dispositif, d'information, de formation au regard du développement des équipes.

Il s'agira, dans une perspective pour 2016, de voir comment les modes d'approches, les méthodologies doivent évoluer avec la finalité d'être toujours plus opérationnels et en lien avec le contexte professionnel. Ce temps nous permettra également d'être en veille sur ce qui se fait ailleurs, en porosité avec les innovations.

2. Les missions

2.1 La priorisation établie par les partenaires

Les objectifs de l'ODIA Normandie se déclinent par le biais d'un certain nombre de missions portées par l'équipe de l'Office.

Celles-ci ont été priorisées dans le cahier des charges établis par les partenaires publics dont les grands axes sont repris ici :

2.1.1/ Mission fondamentale : le soutien à la diffusion des œuvres et à la mobilité des équipes grâce aux garanties financières et à la mission de conseil

La structuration du secteur à laquelle contribue l'ODIA Normandie permet aux équipes artistiques de renforcer leurs capacités de diffusion, par leurs connaissances approfondies des enjeux artistiques et culturels et des principaux partenaires et institutions de référence. Elle se traduit par l'accompagnement des réseaux professionnels, l'action interrégionale, le développement de la diffusion à l'échelle nationale, européenne et internationale.

A - Les garanties financières

Cette mission fondamentale se traduit par le versement des garanties financières aux lieux pour l'accueil des équipes artistiques de Haute et de Basse-Normandie et aux équipes pour la diffusion hors région, nationale, européenne et internationale.

L'ODIA Normandie intervient ainsi dans la continuité des aides accordées par les partenaires publics aux équipes artistiques professionnelles au titre de leurs projets de création.

Les garanties financières accordées par l'ODIA Normandie sont attribuées au regard d'une répartition équilibrée, tant en termes d'équité territoriale que de diversité de l'offre artistique régionale. Le référentiel d'évaluation porte sur la proposition artistique elle-même et le contexte de la diffusion, tant pour les équipes artistiques que pour les diffuseurs. L'Office, dans ce cadre, s'assure de la bonne adéquation entre le spectacle et la structure de diffusion, et estime s'il y a concordance entre la qualité, le niveau d'exigence artistique, la spécificité du spectacle, le parcours, les objectifs de diffusion de l'équipe et le contexte de diffusion.

En lien avec l'attention particulière portée par les partenaires publics à l'aménagement culturel du territoire, l'ODIA Normandie devra affirmer son soutien à une diffusion dans les salles éloignées des grandes agglomérations et pôles urbains et s'étendre à des diffuseurs en milieu rural où sont exprimés des souhaits de programmation professionnelle.

B. Les réseaux

Le travail de mise en réseau, de concertation, de mutualisation doit être poursuivi et renforcé, pour en favoriser l'émergence et le fonctionnement. Ce travail permettra d'optimiser les moyens à mutualiser, d'accroître la visibilité d'un vivier artistique régional et d'actions territoriales novatrices. L'accompagnement, le conseil, et le soutien dans les domaines artistique, administratif (production, communication...) et technique doit être renforcé.

C. L'action interrégionale

L'ODIA Normandie s'appuie sur des relations interrégionales de diffusion qui doivent permettre l'articulation de son implantation territoriale et de son implication nationale.

D. La diffusion à l'échelle européenne et internationale

En tant que pôle régional du Relais Culture Europe, l'ODIA Normandie informe et conseille les acteurs culturels et les collectivités sur les dispositifs européens, notamment dans le cadre de coopération avec la Grande-Bretagne.

L'ODIA Normandie peut être amené à porter ou à accompagner des projets de coopération à l'échelle européenne et internationale, permettant ainsi à des équipes artistiques de bénéficier de perspectives de développement de tournées et de rencontrer des programmateurs étrangers.

L'ODIA Normandie doit s'attacher à favoriser l'autonomie des structures pour la mise place de projets à cette échelle.

E. L'accompagnement à l'élaboration de projets artistiques et culturels, de politiques culturelles ou d'action territoriale

Les conseillers de l'Office doivent renforcer, dans le cadre de leurs missions, leur accompagnement à l'élaboration, la conception et la mise en œuvre de projets culturels sollicités par des structures ou des collectivités territoriales, notamment celles disposant de moyens restreints et d'une expertise limitée dans le domaine du spectacle vivant.

F. Le développement économique du secteur du spectacle vivant

Il apparaîtrait intéressant, pour les partenaires publics haut-normands, que l'ODIA Normandie poursuive la réflexion engagée sur le développement économique du secteur, notamment par le biais de dispositifs socio-économiques innovants.

La Région Basse-Normandie met en place une mission d'observation socio-économique du spectacle vivant à laquelle l'ODIA Normandie sera associé.

2.1.2. Missions complémentaires concourant à la mission fondamentale

A. L'information, la qualification et la formation des acteurs artistiques et culturels

- **Centre ressources d'information et de documentation** dans le domaine du spectacle vivant en matière technique et réglementaire regroupant la documentation professionnelle, les revues consacrées au spectacle vivant et reposant sur une veille d'information dans le secteur permettant de répondre aux interrogations des professionnels ou des collectivités (règles de sécurité, fiscalité, la législation du travail, marchés publics, précautions à prendre pour l'organisation des manifestations...).

- **Information et Communication.** Il s'agit principalement de collecter le maximum d'informations relatives au secteur du spectacle vivant afin de les partager, principalement sur le site Internet de l'ODIA Normandie.

L'Office coordonne et anime le Réseau des communicants du spectacle vivant qui regroupe des acteurs culturels régionaux : il propose des journées de rencontre et d'échanges autour des problématiques de métier.

Le conseil spécifique en termes de stratégie et d'outils de communication vient en complément de l'accompagnement des équipes artistiques dans leur développement, structuration et intégration des réseaux de diffusion.

- **Organisation de journées professionnelles** réunissant les différents acteurs du spectacle vivant de Normandie et des référents extérieurs afin de favoriser les échanges d'informations et de pratiques.

Il est attendu que ces journées professionnelles soient renforcées dans le prolongement des politiques conduites par les différentes collectivités (emploi, formation...).

- **Animation d'un réseau de responsables techniques du spectacle**, il s'agit de recueillir et de faire remonter les besoins en formation des techniciens en les informant et en les coordonnant afin qu'ils puissent assister à ces formations et modules spécifiques, les Rendez-vous du jeudi étant également occasionnellement consacrés à cette thématique par le biais de rendez-vous individuels et personnalisés. Le travail de ce réseau fédère les techniciens des lieux des deux régions et permet régulièrement des répercussions indirectes d'échanges de compétences et de matériel entre ses membres, limitant parfois les frais liés à l'accueil technique des spectacles.

- **Formation**

La Région, compétente dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage, trouve à l'ODIA Normandie un relais sur les recensements et les actions mises en œuvre pour élaborer ses plans de formations, en disposant d'une connaissance fine des acteurs du territoire et de leurs besoins. L'action de l'ODIA Normandie devra se situer dans le prolongement des politiques de chaque Région. Suite à la mise en place par l'ARF de la commission emploi formation culture, des pistes de collaborations interrégionales entre les deux Régions normandes et la Région Picardie pourront être étudiées.

B. L'action territoriale en Haute-Normandie : diagnostic de territoires, conseil en aménagement, rénovation ou réalisation de salles pouvant accueillir des spectacles

Cette mission de service public, repose sur l'expérience acquise par l'ODIA Normandie et la connaissance de l'aménagement culturel du territoire. Elle implique une recherche de cohérence et de pertinence des politiques culturelles conduites par les collectivités et la réalisation de véritables diagnostics territoriaux et une prise en compte globale des lieux. Elle est particulièrement appréciée et souvent citée en exemple par les acteurs culturels et les collectivités. L'accompagnement en amont sur les perspectives des projets culturels ou des projets de politique culturelle engagés dans le cadre des aménagements de salles, par les collectivités territoriales sollicitant l'avis de l'ODIA Normandie, pourrait être davantage introduit dans l'instruction des dossiers.

A ces missions s'ajoute le socle des missions fonctionnelles : suivi budgétaire et comptable, élaboration d'outils de bilan et d'évaluation, communication institutionnelle de l'Office, vie statutaire.

2.2 Une approche globale des missions

L'intention des missions précitées correspond bien à la réalité du travail de l'Office et des objectifs attendus vers lesquels il doit tendre.

Cependant, dans le nouveau projet porté pour les trois prochaines années, cette priorisation des missions doit pouvoir s'atténuer pour faire en sorte que toutes les missions de l'Office s'orientent vers l'axe de l'amélioration des conditions de diffusion. Cet axe d'approche ne demande pas une refonte fondamentale de ce qui est exercé dans chaque mission mais le poser avec une lisibilité différente permettrait de créer une unité dans le travail de l'Office, de clarifier son positionnement en interne et en externe.

Pour avoir un rôle efficient sur la dynamique de la diffusion, l'action de l'Office se positionnerait sur toute la chaîne de celle-ci selon trois axes méthodologiques différents :

- Appréhender le contexte / Apporter de la méthode.
- Construire avec d'autres / Intervenir sur l'environnement.
- Mobiliser des leviers financiers.

A - Appréhender le contexte / Apporter de la méthode

- Accompagner les équipes dans leur appréhension du contexte et leur méthodologie : diffusion, communication, technique, juridique.
- Améliorer la connaissance des réseaux et des territoires en étant actif dans le paysage : régional, national, international.
- Être en veille sur les évolutions du secteur et relayer l'information : journées thématiques, site internet.
- animer des réseaux pour faciliter l'échange et apporter du contenu (réseau des responsables techniques, réseau des communicants).

B - Construire avec d'autres / Intervenir sur l'environnement

- Les formations : en étant en lien constant avec le terrain, l'Office est à même, avec ses partenaires dont c'est la mission principale, d'apporter son expertise dans la construction des contenus, l'apport d'intervenants, la mobilisation des professionnels concernés.
- La mission de conseil en action territoriale et en aménagement de salle en Haute-Normandie dans l'objectif d'avoir sur le territoire des outils de diffusion efficients.
- L'organisation de temps pour faciliter la rencontre entre artistes et programmeurs.
- La mise en place d'actions spécifiques avec les collectivités locales sur les besoins identifiés par territoires.
- L'innovation sur des dispositifs expérimentaux en partenariat avec d'autres : par exemple le fonds mutualisé d'accompagnement artistique, la participation à la Tanzmesse de Dusseldorf avec d'autres partenaires régionaux, la coopération autour de projets européens.

C – Mobiliser des leviers financiers

- L'intervention sur la diffusion via les garanties financières.
- La mise en œuvre de dispositif pour accompagner la diffusion : les coopérations interrégionales par exemple.

3. Développement et axes stratégiques 2014-2016

Chaque saison sera travaillée par le prisme d'une thématique globale selon un double regard :

- un axe de réflexion lié à l'une des missions de l'Office permettant d'être en veille sur le contexte, de s'adapter aux évolutions, d'être au plus juste.
- un fil rouge thématique qui irriguera l'ensemble des actions liées aux rencontres, journées professionnelles, formation.

Ces axes conducteurs ne représentent bien entendu pas l'intégralité de l'action de l'Office, les missions telles qu'elles sont opérées continueront à être réalisées. Le principe d'être réactifs aux besoins qui apparaîtraient au cours de ces trois années également.

Ils seront travaillés selon un aspect à la fois réflexif (rencontres, apports de professionnels) et opérationnels (formation, dispositifs).

3.1 La diffusion / 2014

Elle sera mise au travail selon plusieurs axes :

- Un travail de réflexion autour du mode d'attribution des aides.
- Un renforcement des coopérations.
- Un axe fort sur la diffusion à l'international.
- Le réseau / Les outils

3.1.1/ Réflexion autour du mode d'attribution des aides

Ce travail engagé dès 2013 porte sur l'évolution du fonctionnement de la commission d'attribution des aides pour en améliorer les impacts sur la diffusion en région et hors-région.

Les axes travaillés seront :

A - Les objectifs des aides financières de l'ODIA Normandie

Le travail réalisé par la précédente direction de l'Office par le biais de la charte déontologique est un grand pas vis-à-vis des utilisateurs de l'Odia Normandie pour comprendre l'endroit où se situent les valeurs de la structure. Forts de ce socle, il est possible d'aller plus loin dans une définition des objectifs des aides, dans le sens de : quel levier veut-on activer, quelle efficacité pour ces aides et quel suivi met-on en place ?

- l'aide en région
Cette mission est fondatrice de l'intervention de l'Office. Cependant, comment faire en sorte qu'elle ait un impact réel en terme :
 - de dynamique de diffusion pour les équipes artistiques,
 - de partenariat avec les lieux de diffusion,
 - d'aménagement culturel du territoire,
 - de dynamisme de diffusion entre les deux régions.
- l'aide à la production extérieure
On observe depuis quelques années une augmentation des demandes liées aux sorties de territoire, ce qui s'explique en partie par les dispositifs mis en œuvre par l'Office pour la diffusion interrégionale.
Quatre types de demandes sont identifiées :
 - celles qui rentrent dans le cadre des dispositifs interrégionaux (charte, Picardie-Normandie), avec une certaine forme d'automatisme des aides ;
 - celles qui font l'objet d'une diffusion parisienne ou Avignon Off, dans des conditions financières précaires ;
 - les diffusions internationales ;
 - les aides ponctuelles dans des lieux en France.

Chacun de ces types obéit à un objectif qui lui est propre et qu'il faut clarifier, poser et évaluer si le mode de demande actuel est le bon (par exemple, en fonction du type de demande, est-ce l'équipe artistique ou le lieu de diffusion qui doit la porter ?).

- les aides plus « marginales » de l'Office : résidence de reprise, aide à la mobilité.
Sont-elles assez lisibles, visibles, toujours pertinentes ?

B - Les critères

Il est nécessaire de clarifier les critères de recevabilité des demandes d'aides d'un spectacle pour gagner en lisibilité et transparence : doit-il être déjà créé, qu'une étape ait été vue ? L'office aide-t-il les premières exploitations ?

C - Le calendrier des demandes d'aide

Il faut évaluer si le calendrier des commissions de l'Office est pertinent au regard de ceux des partenaires institutionnels, des contingences de programmation des théâtres, des besoins des équipes artistiques
Être au plus près des professionnels mais sans oublier que l'ODIA Normandie ne se positionne pas comme un guichet de plus mais comme un partenaire de diffusion.

D - Le fonctionnement de la commission d'attribution des aides

Le mode d'information, la composition et le renouvellement de la commission, l'affichage des décisions prises.

Conclusion

Pour mettre à l'œuvre ces questions, des groupes de travail ont été organisés dès 2013 : dans un premier temps avec les partenaires institutionnels de l'ODIA Normandie afin d'évaluer les complémentarités d'action, puis rejoints par des équipes artistiques et lieux de diffusion.

Au-delà du travail sur les sujets précités, ces temps sont aussi des temps d'échange, de veille avec les partenaires qui nourriront bien d'autres sujets à partager ensemble.

L'objectif n'est donc pas de modifier en profondeur ce qui a été mis en place mais d'en affiner certaines pratiques pour réaffirmer les objectifs que l'ODIA Normandie souhaite mettre en œuvre par ces interventions financières et pour qu'ils soient plus lisibles pour les bénéficiaires des aides de l'Office.

Ce travail et ces ajustements devront être opérationnels pour la rentrée 2014.

3.1.2/ Un renforcement des coopérations interrégionales

Le travail autour de l'interrégionalité déjà largement initié est à poursuivre et développer. Il permet des synergies entre structures de même type sur un projet, de faire fructifier nos connaissances mutuelles des territoires au service des équipes artistiques, voire d'imaginer des dispositifs communs.

A - Le lien entre Haute et Basse-Normandie

Il est un axe inhérent à l'action de l'Office mais il ne faut pourtant pas le croire acquis. Il est sans cesse à consolider dans la circulation des équipes et le partenariat entre lieux. A ce titre, le fonds mutualisé d'accompagnement dit « Émergence » en est un bon exemple puisqu'il regroupe des lieux des deux territoires.

La connaissance des conseillères de l'Office concernant leur territoire régional d'intervention sera d'ailleurs mis à profit pour les équipes de l'autre région par le biais de réunions collectives.

B - La charte de diffusion interrégionale

L'ONDA (Office national de diffusion artistique), l'OARA (Office artistique de la Région Aquitaine), Réseau en scène, Languedoc-Roussillon (association régionale de coordination et de diffusion des arts du spectacle), ARCADI (Action régionale pour la création artistique et la diffusion en Île-de-France) et l'ODIA Normandie ont associé leurs capacités d'expertise, de soutien à la diffusion, d'animation du réseau des professionnels. Ensemble, ils choisissent et soutiennent financièrement la diffusion de compagnies pour qui il est opportun, à un moment précis de leur développement artistique, de circuler largement hors de leur région d'origine. Ils ont été rejoints en 2013 par Spectacle Vivant en Bretagne, ce qui offre de nouvelles opportunités pour ce dispositif.

Depuis mars 2012, le dispositif de soutien financier est renforcé et complété par un programme d'échanges et d'accompagnement des compagnies productrices des spectacles sélectionnés, intitulé « Diffuser ensemble ». Axé sur la problématique de la diffusion et conçu dans une logique de coopération entre les équipes artistiques, il s'articule autour du principe du transfert d'expérience et se compose de cinq rencontres collectives et individuelles qui précèdent la période de diffusion donnant lieu à des aides financières.

C - Le dispositif Picardie/Normandie

En concertation avec le Conseil régional de Haute-Normandie et le Conseil régional de Basse-Normandie, l'ODIA Normandie, le Conseil régional de Picardie et le Réseau de Scènes en Picardie ont élaboré un dispositif d'aide à la diffusion interrégionale entre la Picardie et les deux Normandie. Ce dispositif commence à prendre ses marques, fort de la coopération entre les trois régions, à Avignon par exemple. La connaissance des équipes artistiques et des programmeurs se fait particulièrement par le biais de salons d'artistes impliquant les trois régions. L'axe à développer pour donner tout son déploiement à ce dispositif est la connaissance mutuelle des lieux de diffusion.

L'Odia Normandie et Spectacle Vivant en Bretagne sont dans la construction d'un dispositif sur le même modèle pour la rentrée 2014.

Par ailleurs, des discussions sont en cours entre l'ODIA Normandie, Arcadi et la Région Centre par rapport à l'initiative « Premières lignes » mise en place par la scène conventionnée de Dreux et L'atelier à spectacle. Ce dispositif d'accompagnement et d'échange professionnel autour de jeunes équipes mis en place en 2010 commence à bénéficier d'une certaine attractivité professionnelle. Son directeur souhaiterait développer des partenariats avec les régions limitrophes de Dreux. Une première réunion a eu lieu en décembre 2013.

3.1.3/ Un axe fort sur la diffusion à l'international

Les perspectives de diffusion à l'international apparaissent aujourd'hui comme un vivier possible pour les équipes artistiques, mais elles se trouvent confrontées à un certain nombre de difficultés pour mettre en œuvre cette dynamique.

Dans l'idée de répondre à ce constat porté par les équipes et pour capitaliser le travail effectué au sein du projet européen « DanSCe Dialogue 2 », l'ODIA Normandie proposera une « semaine internationale » en juin 2014.

Les axes travaillés seront (en cours de construction) :

- Une ou deux rencontres thématiques sur les enjeux de la diffusion à l'international avec des retours d'expériences. Il est aussi envisagé de travailler avec les autres porteurs de projets européens sur la Haute et Basse-Normandie par l'entrée de la problématique de la diffusion.
- Une présentation des nouveaux programmes européens.
- Une proposition de formation en partenariat avec l'AGECIF sur les contrats à l'étranger.

Au sujet du Pôle Régional Culture Europe, Relais Culture Europe étant en reconfiguration du mode de partenariats avec ses pôles, l'année 2014 permettra d'en reconfigurer le périmètre.

Enfin, l'ODIA Normandie s'associe, pour l'édition 2014 de la Tanzmesse de Düsseldorf, (plus gros salon spécifiquement dédié à la danse en Europe), à Réseau en Scène Languedoc-Roussillon, Spectacle Vivant en Bretagne, le Transfo et L'Arcade Paca. L'objectif est de faciliter la présence des équipes artistiques et d'en accroître la visibilité. Ainsi, un stand commun a été réservé, ce qui permet aux compagnies de candidater sans avoir à louer elle-même un espace. Une aide financière aux équipes artistiques sélectionnées est envisagée en plus de la mise à disposition du stand.

3.1.4/ Le réseau / Les outils

Depuis plusieurs années, l'ODIA Normandie co-organise et relaie les formations en région concernant la diffusion de spectacle. Cet axe sera pérennisé.

Le retour des participants est le plus souvent très positif et des dynamiques communes peuvent s'enclencher. Ainsi l'Office a été interpellé au sujet de ses outils, et en particulier du répertoire des lieux de diffusion. Comment peut-il davantage répondre aux attentes des chargés de diffusion ? Il est donc envisagé de mettre en place un comité technique ouvert à l'automne 2014 pour travailler sur ce sujet très concret avec les personnes concernées. Au-delà de cela, l'ODIA Normandie serait tout à fait attentif à accompagner la création d'un réseau de chargé(e)s de diffusion sur les deux régions.

3.2 L'aménagement culturel des territoires / 2015

L'année 2015 sera consacrée à l'aménagement culturel des territoires par plusieurs prismes :

- Un travail en concertation avec les départements (initié dès 2013) qui devra aboutir à l'élaboration des axes de travail prioritaires sur chacun d'entre eux en fonction des problématiques spécifiques, des politiques mises en œuvre.
- Le fil rouge de l'année sera l'accueil en milieu éloigné de l'offre culturelle, en particulier en milieu rural : salons d'artistes petites formes, accompagnement à la professionnalisation des acteurs, rencontres thématiques autour de l'artiste dans les territoires.
- Il faudra engager un travail de réflexion, de réajustement sur la mission de conseil en aménagement de salle en Haute-Normandie : comment la remettre en visibilité, la faire évoluer en rapport avec le contexte ?

3.2.1/ Le travail en concertation avec les départements

Deux axes de ce travail sont à développer pour permettre un aller-retour, essentiel à une dynamique de territoire :

- accompagner les politiques publiques locales dans la compréhension mutuelle des acteurs :

Un travail « sur mesure » sera à réaliser à différentes échelles territoriales. Il faudra diagnostiquer les besoins, par exemple dans le cas où une nouvelle politique est mise en place : comment l'Office peut contribuer à l'information du réseau, à la connaissance, voire à la professionnalisation du secteur ? L'objectif étant de mettre en œuvre des synergies.

- Comment les collectivités locales peuvent aider l'ODIA Normandie à mieux faire connaître ses interventions et dispositifs, à aller à la rencontre de nouveaux acteurs locaux.

Les préconisations effectuées pourront être spécifiques à un territoire ou au contraire trouver une dynamique commune auprès de plusieurs partenaires. L'Office aura à prioriser les actions selon la pertinence, au vu de ses objectifs premiers et du plan de charge de l'équipe.

3.2.2/ L'accueil de spectacle en « milieu éloigné de l'offre culturelle »

Cette notion constituera le fil rouge de l'activité de l'Office sur la saison 2015.

- Les formations

Certaines des formations coordonnées actuellement par l'Office abordent déjà les enjeux de la présence artistique sur les territoires et peuvent s'adresser plus particulièrement à des personnes dont l'accueil de spectacle n'est pas la mission première. C'est le cas, par exemple, de « L'itinéraire de formation » (partenariat AFDAS – délégation Nord-Ouest et Ouest-, CNFPT - délégations de Haute et Basse Normandie -, ODIA Normandie et Atelier 231) où sous l'intitulé « mise en œuvre d'un projet artistique » sont abordés des thématiques telles que : *Accueil d'une équipe artistique et ses enjeux sur le territoire* ou *Initiation à la mise en œuvre technique d'une manifestation, d'un spectacle*.

Cette formation sera reconduite en 2014 et 2015 avec les mêmes partenaires en perfectionnant le contenu pour qu'il soit encore davantage en prise avec les besoins du secteur. Avec ces partenaires et ses ressources internes, l'Office sera encore plus actif dans le repérage des personnes initiant une dynamique de territoire et que cette formation pourrait conforter dans ce développement.

Par ailleurs une réflexion sera engagée pour mesurer si d'autres besoins liés à la professionnalisation des organisateurs occasionnels de spectacles pourrait rendre pertinent une offre de formation adaptée.

- Les salons d'artistes et rencontres professionnelles

Ils seront organisés en 2015 avec comme approche la présence artistique dans les territoires, en particulier ruraux. Cet axe sera développé d'un point de vue des politiques culturelles, et c'est à cet endroit que le travail avec les collectivités locales permettra à l'Office d'être pertinent dans ces propositions. Il pourrait être intéressant de traiter des attentes des collectivités quant à l'implantation d'un artiste en résidence, des effets attendus du point de vue des collectivités et des artistes, ou encore qu'est-ce qui incite les artistes à œuvrer en territoire rural ? Quels avantages, quelles contraintes ? Face aux attentes des petites collectivités et de leurs habitants, quelles solutions, quelles réponses apportent-ils ? Aider à comprendre quels sont les moteurs et les spécificités des projets artistiques en milieu rural. Le cadre des spectacles impliquant des amateurs pourrait également être abordé.

L'axe de ces rencontres sera également « technique » (le cadre réglementaire, les financements nécessaires), et aussi sur la base de retours d'expériences originales pour déplacer les cadres.

Par ailleurs, l'ODIA Normandie partagera sa connaissance des équipes artistiques en organisant des salons d'artistes à destination des responsables de programmation. L'objectif est d'enrichir la connaissance mutuelle dans un environnement foisonnant et l'accent sera mis sur les « petites formes » de spectacle. Il existe déjà des initiatives de ce type portées par des réseaux de médiathèques, la diffusion de formes légères étant une problématique qui fait sens pour eux : l'Office déterminera comment il entre en complémentarité avec ce qui existe, si ces initiatives intéressent son réseau et comment il l'en informe.

3.2.3/ La mission de conseil en aménagement de salles en Haute-Normandie

Depuis 10 ans, l'ODIA Normandie a développé un service de conseil technique pour les collectivités locales, les lieux de diffusion et les équipes artistiques dans le cadre de leur projet d'aménagement ou de création de lieu de spectacle. L'objectif est de qualifier et développer un parc de salles pouvant accueillir des spectacles dans de bonnes conditions techniques et artistiques, et recevoir les spectateurs dans des conditions de sécurité et de visibilité.

Jouant un rôle de « maîtrise d'usage », l'ODIA Normandie agit toujours en tant que conseiller technique auprès du maître d'ouvrage, sans pouvoir s'y substituer, ni être opérateur direct d'un projet.

Les missions de conseil sont de trois types :

- Diagnostic de territoire : recensement de salles de spectacle à l'échelle d'un territoire (communauté de commune, pays...) associé à une réflexion générale sur la mise en place d'une politique culturelle.
- Diagnostic d'aménagement de bâtiment : travaux de rénovation ou de mise aux normes.
- Projet de construction d'un nouveau bâtiment : de la définition des besoins transcrits dans un pré-programme à la lecture des documents de consultation des entreprises. Cela recouvre aussi la phase importante de choix du programmiste et du choix du maître d'œuvre.

Cette mission tout à fait reconnue et pertinente au vue d'un aménagement équilibré de territoire en terme d'offre artistique, mérite d'être remise en visibilité auprès d'un certain nombre de collectivités. De plus, après plus de dix ans de fonctionnement, il est nécessaire de la faire évoluer au regard de son environnement, territorial et économique, cette réflexion sera donc menée en 2015.

3.3 L'accompagnement des équipes artistiques / 2016

L'accompagnement, terme large, pourrait qualifier une grande partie du travail réalisé par l'ODIA Normandie : accompagner à la diffusion, à la structuration, au développement. Il va plus loin que la notion de conseil, induit une idée de suivi, et récuse l'idée de « faire à la place de ». Chaque salarié de l'Office est d'ailleurs à même de tenir ce rôle selon son domaine de compétence.

Ce terme est beaucoup plus employé aujourd'hui qu'il y a 10 ans dans les politiques publiques car il répond à une nécessité accrue ; rien de moins simple en effet pour les équipes artistiques que de se positionner dans un secteur en pleine mutation, fragilisé par le contexte économique et social : isolement, difficultés économiques, compétences multiples à mobiliser...

Des dispositifs existent (DLA par exemple), des structures privées (bureaux d'accompagnement, de production) ; le rôle de l'Office se situe en premier lieu de pouvoir diriger vers les compétences existantes.

D'ici 2016, il sera possible d'établir un diagnostic des priorités à engager pour l'ODIA Normandie dans ce domaine. Sur les sujets à aborder bien entendu, cela constitue une veille permanente, mais aussi sur les méthodologies employées. L'Office devra être attentif aux initiatives hors du champ culturel afin d'être en alerte sur les possibilités de transfert dans notre secteur professionnel (nouveaux modèles économiques, expériences de mutualisation...).

L'accompagnement peut également se traduire en dispositifs, comme cela a été expérimenté dès 2013 avec le « Le Fonds mutualisé d'accompagnement artistique de Normandie ». Regroupant 12 structures de diffusion sur les deux régions avec la coordination de l'ODIA Normandie, il vise à favoriser l'accompagnement artistique d'équipes professionnelles émergentes.

L'objectif est de réunir une équipe artistique et un nombre restreint de professionnels du champ de la diffusion (programmateurs et/ou responsables artistiques) au cours d'un temps de rencontre et d'échange privilégié. Il s'agit de prendre le temps d'appréhender collectivement une proposition artistique, de partager des points de vue à son sujet, de formuler des critiques constructives, dans le but d'enrichir le projet et la démarche générale de l'équipe artistique. Ce fonds est alimenté par une contribution financière des structures partenaires à hauteur de leurs possibilités ou par un apport en nature (mise à disposition de la salle...).

La nécessité d'accompagnement se portera aussi sur les réseaux que l'Office accompagne ou coordonne (technique, communication) et sera réinterrogée de la même façon.

4. La convention 2014 /2016 : moyens, procédures, indicateurs

4.1 Répartition des dépenses

- Activité / Fonctionnement

L'ODIA Normandie étant un organisme de mission, les moyens financiers dont il disposera seront prioritairement affectés aux dépenses d'activité dont l'objectif est le rapport suivant: 75 % pour l'activité, 25 % pour le fonctionnement.

Ces ratios seront éventuellement susceptibles d'être modifiés en fonction du développement de l'Office, de l'évolution de ses missions, et du budget qui lui est alloué. Ils seront négociés avec l'ensemble des partenaires publics financeurs, dans le cadre du comité de suivi.

- Clés de répartition Haute et Basse Normandie

La clé de répartition des volumes d'activités entre la Basse-Normandie et la Haute-Normandie respecte la proportion de leurs apports respectifs.

- Montant des aides

Cœur de l'activité de l'ODIA Normandie, le montant des aides financières se doit d'être sanctuarisé. Cependant, la faible marge disponible sur les autres postes de l'office (en fonctionnement comme sur le reste de l'activité) et le vote du budget lié à l'annualité budgétaire ne permet pas d'inscrire un montant sur 3 ans.

L'Office s'engage :

- à ce que les montants non distribués ou revus (baisses d'aide, annulations) sur l'année en cours soient réaffectés directement aux aides.
- d'établir un suivi plus lisible, commission par commission, des aides attribuées et du disponible financier (avec répartition par année civile, région, discipline).

- Budgets

Cf en annexe la prévision budgétaire 2014/2016

L'ODIA Normandie s'engage à proposer une lecture identique de ses budgets chaque année, avec des éléments de comparaison sur l'année en cours et l'année clôturée.

4.2 Equipe

Il est proposé que la composition de l'équipe de l'ODIA Normandie reste inchangée au cours de ces trois années. La seule variation sera le non renouvellement du poste de coordinatrice de Dansce Dialogue 2 après l'arrêt du projet européen.

Nombre d'ETP au 15 janvier 2014 : 8.8

Nombre d'ETP sans le projet européen : 8

Après un remaniement de certains contenus de postes vacants à l'arrivée de la nouvelle direction, l'équipe est composée comme suit:

- Direction / Conseil danse et cirque en Haute-Normandie
- Conseil théâtre, arts de la rue et musique en Haute-Normandie
- Conseil théâtre, danse, cirque et arts de la rue en Basse-Normandie
- Assistanat de direction en charge du suivi des aides financières
- Conseil en action territoriale, aménagement de salles en Haute-Normandie et formations techniques
- Conseil en aménagement de salles en Haute-Normandie (temps partiel 30h/mois)
- Responsable des actions de formation et du centre ressource
- Responsable de la communication et de l'information
- Administration (temps partiel 75%)
- Coordination du projet européen

L'Office mènera dès 2014 par le biais du dispositif proposé par l'Afdas une analyse sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Acteur du secteur professionnel du spectacle vivant, l'ODIA Normandie doit pouvoir chaque année accueillir au moins un stagiaire en cours de formation. Ce stagiaire devra être rémunéré selon les règles en vigueur et être missionné sur un développement spécifique au regard de sa formation.

4.3 Egalité Homme / Femme

Engagé dans la saison égalité HF porté par l'association HF Normandie, l'ODIA Normandie produira des indicateurs :

- au niveau de sa gouvernance
- des aides attribuées
- de la représentativité paritaire au sein des événements organisés directement par l'ODIA Normandie

4.4 Durée et suivi de la convention

La nouvelle convention est prévue pour une durée de trois ans. Elle est renouvelée chaque année par tacite reconduction, sous réserve de la présentation par l'association, un mois après la tenue de l'assemblée générale et, au plus tard, à l'expiration d'un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice comptable, des documents financiers nécessaires.

Chaque année, entre le 1er septembre et le 30 octobre, à l'initiative du Président de l'association, se tient une réunion du Comité de suivi réunissant les représentants élus et administratifs (lesquels seront, pour les collectivités territoriales, en cas d'absence des élus, dûment mandatés par les instances exécutives des collectivités concernées) des différents partenaires publics qui concourent financièrement, de manière annuelle et régulière, aux missions et activités de l'ODIA Normandie. Ce Comité de suivi examine l'état de réalisation de la convention pour l'année en cours et débat des perspectives qui lui sont soumises.

Les collectivités publiques s'accordent pour indiquer à cette date les perspectives de leurs contributions respectives, au regard des éléments budgétaires fournis par l'Office et des évolutions souhaitées et proposent, le cas échéant, des avenants financiers, sous réserve du vote de leur budget primitif par leurs instances délibérantes et selon le principe de l'annualité budgétaire des collectivités territoriales.

L'ODIA Normandie communique également :

- un budget prévisionnel de l'année N au mois de juillet N-1, remis à jour au vu des indications budgétaires transmises par les collectivités au plus tard fin février de l'exercice en cours, et précisant les crédits affectés à leur réalisation,
- avant le 30 juin, un compte rendu des activités de l'année N-1 écoulée,
- un projet d'activité prévisionnel détaillé de la saison à venir à l'Assemblée Générale de juillet.

Conclusion

Le projet 2014-2016 s'inscrit donc dans la continuité du projet fondateur, tel qu'il a été conçu et tel qu'il a fonctionné depuis, avec les développements nécessaires à l'évolution du secteur.

Durant le temps de cette convention, le travail de l'ODIA Normandie sera donc dans une phase de perfectionnement. Le travail accompli durant toutes ces années en ont fait un partenaire solide pour les professionnels des deux régions qu'il faut conforter.

Au vu d'un contexte professionnel tendu, d'un environnement socio-économique peu favorable, l'action d'un opérateur tel que l'ODIA Normandie est plus que jamais nécessaire pour valoriser les démarches artistiques des territoires haut et bas-normands et venir en appui des politiques publiques.